

**PROCÈS VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 6 avril 2023 à 20 heures 30.**

Nombre de membres : L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à vingt heures trente,  
En exercice : 10 Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique et au  
Quorum : 6 nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence  
Présents : 9 de Madame Valérie ARNAVON, Maire.  
Pouvoirs : 1  
Votants : 10 Présents : ARNAVON Valérie, COUTELIER Richard, CROZIER Claudine,  
EHRHARD Philippe, GAYET Emmanuel, LEBORNE Bernard, LLABRES Pierre-  
Alexandre, MORETTO Alfred, VERNET Emilie.

Date de convocation : 30 mars 2023  
Date d'affichage : 30 mars 2023 Représentés : GALLAS Michel (pouvoir à B. LEBORNE)

Secrétaire de séance :  
M. LLABRES

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Désignation du secrétaire de séance,
- 2) Procès-verbal de la séance du 22 février 2023,
- 3) Délibérations soumises au vote :
  - ✓ 2023-02-01 : Approbation du Compte de Gestion 2022 – Budget principal
  - ✓ 2023-02-02 : Approbation du Compte Administratif 2022 – Budget principal
  - ✓ 2023-02-03 : Affectation du résultat 2022- Budget principal
  - ✓ 2023-02-04 : Vote Des Taux Des Impôts Directs Locaux
  - ✓ 2023-02-05 : Vote du Budget 2023 – Budget principal
  - ✓ 2023-02-06 : Vote des subventions aux associations
  - ✓ 2023-02-07 : Approbation du Compte de Gestion 2022 – Budget Multi-Services
  - ✓ 2023-02-08 : Approbation du Compte Administratif 2022 – Budget Multi-Services
  - ✓ 2023-02-09 : Affectation du résultat 2022 – Budget Multi-services
  - ✓ 2023-02-10 : Vote du Budget 2023 – Budget Multi-services
- 4) Questions diverses.

**1) Désignation du secrétaire de séance :**

Monsieur Pierre-Alexandre LLABRES a été désigné secrétaire de séance.

**2) Procès-verbal de la séance du 22 février 2023 :**

Le procès-verbal du Conseil municipal du 22 février 2023, n'appelant aucune remarque, est approuvé à l'unanimité.

**3) Délibérations soumises au vote :**

**2023-02-01 : Approbation du Compte de Gestion 2022 – Budget Principal**

**Madame le Maire rappelle** que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

**Après s'être fait présenter** le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

**Après s'être assuré** que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Considérant** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:**

- Approuve le Compte de Gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022.
- Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**2023-02-02 : Approbation du Compte Administratif 2022 – Budget principal**

Sous la présidence de Mme Claudine CROZIER, 2<sup>ème</sup> adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du Budget Principal 2022 qui s'établit ainsi:

		DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalizations 2022	Section de Fonctionnement	291 937,70 €	299 157,15 €	7 219,45 €
	Section d'Investissement	353 192,88 €	185 213,11 €	- 167 979,77 €
<b>TOTAL</b>		<b>645 130,58 €</b>	<b>484 370,26 €</b>	
Reports 2021	Section de Fonctionnement (002)		34 802,45 €	34 802,45 €
	Section d'Investissement (001)		367 782,45 €	367 782,45 €
<b>TOTAL</b>		<b>- €</b>	<b>402 584,90 €</b>	
<b>TOTAL Réalisations + reports</b>		<b>645 130,58 €</b>	<b>886 955,16 €</b>	
Restes à réaliser reportés en 2022	Section de Fonctionnement			- €
	Section d'Investissement	20 916,23 €	128 310,60 €	107 394,37 €
<b>TOTAL</b>		<b>20 916,23 €</b>	<b>128 310,60 €</b>	
Résultat Cumulé	Section de Fonctionnement	291 937,70 €	333 959,60 €	42 021,90 €
	Section d'Investissement	374 109,11 €	681 306,16 €	307 197,05 €
<b>TOTAL CUMULÉ</b>		<b>666 046,81 €</b>	<b>1 015 265,76 €</b>	

Hors de la présence de Mme le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif du Budget Principal 2022.

### 2023-02-03 : Affectation du résultat 2022- Budget principal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Valérie ARNAVON, le Maire  
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022,  
Considérant que ledit compte est exact et conforme au Compte de Gestion du Receveur,  
Statuant sur l'affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

<b>Section de Fonctionnement</b>	
Dépenses	291 937,70
Recettes	299 157,15
Résultat de l'exercice	<b>7 219,45</b>
Résultat antérieur reporté (R 002 N-1)	34 802,25
Résultat à affecter	<b>42 021,70</b>
<b>Section d'Investissement</b>	
Dépenses	341 140,99
Recettes	173 161,22
Solde d'exécution de l'exercice	-167 979,77
Solde antérieur reporté (R 001 N-1)	367 782,45
Solde à reporté (R 001 N+1)	<b>199 802,68</b>
Restes à réaliser au 31/12/2022 Dépenses	20 916,23
restes à réaliser au 31/12/2022 Recettes	128 310,60
Solde des Restes à réaliser	107 394,37
solde d'exécution cumulé	<b>307 197,05</b>
excédent de financement	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'affecter le résultat de Fonctionnement comme suit :

- Affectation à l'excédent reporté (C.002 Recettes) : 42 021.70€

## **2023-02-04 : Vote Des Taux Des Impôts Directs Locaux**

*En préambule, Mme le Maire explique qu'une augmentation des bases d'imposition permet de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2023.*

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Pour rappel, les taux 2022 étaient les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 24.96 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37.68 %
- Pour la taxe d'habitation, le dernier taux voté (2019) était de 9.44 %

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux tels que présentés ci-dessus.

### **Le Conseil municipal,**

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 24.96 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37.68 %
- Taxe d'habitation : 9.44 %

### **CHARGE** Madame le Maire

- De notifier cette décision aux services préfectoraux,
- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

## **2023-02-05 : Vote du Budget 2023 – Budget principal**

Après présentation des différents chapitres par section de fonctionnement et section d'investissement du Budget Primitif 2022,

Sur proposition de Madame le Maire,

### **Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**APPROUVE** le Budget Primitif principal de la commune pour l'exercice 2023 arrêté comme suit, au niveau du chapitre pour les sections d'Investissement et de Fonctionnement :

		DÉPENSES	RECETTES
crédits votés 2023	Section de Fonctionnement	340 789,70 €	298 768,00 €
	Section d'Investissement	485 697,05 €	178 500,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>826 486,75 €</b>	<b>477 268,00 €</b>

Reports 2022	Section de Fonctionnement (002)		42 021,70 €
	Section d'Investissement (001)		199 802,68 €
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>	<b>241 824,38 €</b>

**TOTAL Budget + reports** **826 486,75 €** **719 092,38 €**

Restes à réaliser reportés de 2022	Section de Fonctionnement		
	Section d'Investissement	20 916,23 €	128 310,60 €
<b>TOTAL</b>		<b>20 916,23 €</b>	<b>128 310,60 €</b>

TOTAL BUDGET 2023	Section de Fonctionnement	340 789,70 €	340 789,70 €
	Section d'Investissement	506 613,28 €	506 613,28 €
<b>TOTAL</b>		<b>847 402,98 €</b>	<b>847 402,98 €</b>

- Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 340 789.70 €
- Dépenses et Recettes d'Investissement : 506 613.28 €

### 2023-02-06 : Vote des subventions aux associations

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions présentées par les associations pour l'exercice 2023.

Madame le Maire propose les montants suivants :

Associations	Montants
Amicale des Sapeurs Pompiers	150 €
Amicale laïque	7 500 €
ASS 1 2 3 Soleil des clowns	100 €
Assoc Rugby Club canton Marsanne	200 €
Comité des Fêtes	350 €
OCCE section 26 Coop scolaire	4 205 €
La Prévention Routière	46 €
Solidarité Paysans Drôme Ardèche	50 €
Soc Sauv Monuments anciens	50 €
Vieillir au Village	600 €
Les Minots de Chevière	400 €
Autres	300 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 951 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** les subventions aux associations selon le détail ci-dessus,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au compte 65748 au Budget Principal 2023.

### 2023-02-07 : Approbation du Compte de Gestion 2022 – Budget Multi-Services

Madame le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le

receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

Approuve le Compte de Gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### **2023-02-08 : Approbation du Compte Administratif 2022 – Budget Multi-Services**

Sous la présidence de Mme Claudine CROZIER, 2<sup>ème</sup> adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif Budget Multi-services 2022 qui s'établit ainsi:

		DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalizations 2022	Section de Fonctionnement	599,10 €	6 377,69 €	5 778,59 €
	Section d'Investissement	37 054,50 €	26 336,33 €	- 10 718,17 €
	<b>TOTAL</b>	<b>37 653,60 €</b>	<b>32 714,02 €</b>	
Reports 2021	Section de Fonctionnement (002)		7 438,15 €	7 438,15 €
	Section d'Investissement (001)	16 257,83 €		- 16 257,83 €
	<b>TOTAL</b>	<b>16 257,83 €</b>	<b>7 438,15 €</b>	
<b>TOTAL Réalisations + reports</b>		<b>53 911,43 €</b>	<b>40 152,17 €</b>	
Restes à réaliser reportés en 2023	Section de Fonctionnement			- €
	Section d'Investissement	1 000,00 €	27 976,00 €	26 976,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>27 976,00 €</b>	
Résultat Cumulé	Section de Fonctionnement	599,10 €	13 815,84 €	
	Section d'Investissement	54 312,33 €	54 312,33 €	
	<b>TOTAL CUMULÉ</b>	<b>54 911,43 €</b>	<b>68 128,17 €</b>	

Hors de la présence de Mme le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif du Budget Multi-services 2022.

### **2023-02-09 : Affectation du résultat 2022 – Budget Multi-services**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Valérie ARNAVON, le Maire

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Considérant que ledit compte est exact et conforme au Compte de Gestion du Receveur,

Statuant sur l'affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

<b>Section de Fonctionnement</b>	
Dépenses	599,10
Recettes	6 377,69
Résultat de l'exercice	<b>5 778,59</b>
Résultat antérieur reporté (R 002 N-1)	7 438,15
Résultat à affecter	<b>13 216,74</b>

<b>Section d'Investissement</b>	
Dépenses	37 054,50
Recettes	26 336,33
Solde d'exécution de l'exercice	-10 718,17
Solde antérieur reporté (D 001 N-1)	-16 257,83
Solde à reporter (D 001 N+1)	<b>-26 976,00</b>
Restes à réaliser au 31/12/2022 Dépenses	1 000,00
restes à réaliser au 31/12/2022 Recettes	27 976,00
Solde des Restes à réaliser	26 976,00
solde d'exécution cumulé	<b>0,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'affecter le résultat de Fonctionnement comme suit :

- Affectation à l'excédent reporté (c.002 Recettes) : 13 216.74 €

### 2023-02-10 : Vote du Budget 2023 – Budget Multi-services

Après présentation des différents chapitres par section de fonctionnement et section d'investissement du Budget Primitif 2023,

Sur proposition de Madame le Maire,

**Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**APPROUVE** le Budget Primitif principal de la commune pour l'exercice 2023 arrêté comme suit, au niveau du chapitre pour les sections d'Investissement et de Fonctionnement :

		<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
crédits votés 2023	Section de Fonctionnement	19 286,74 €	6 070,00 €
	Section d'Investissement	3 500,00 €	3 500,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>22 786,74 €</b>	<b>9 570,00 €</b>
Reports 2022	Section de Fonctionnement (002)		13 216,74 €
	Section d'Investissement (001)	26 976,00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>26 976,00 €</b>	<b>13 216,74 €</b>
<b>TOTAL Budget + reports</b>		<b>49 762,74 €</b>	<b>22 786,74 €</b>
Restes à réaliser reportés de 2022	Section de Fonctionnement		
	Section d'Investissement	1 000,00 €	27 976,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 000,00 €</b>	<b>27 976,00 €</b>
TOTAL BUDGET 2023	Section de Fonctionnement	19 286,74 €	19 286,74 €
	Section d'Investissement	31 476,00 €	31 476,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>50 762,74 €</b>	<b>50 762,74 €</b>

- Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 19 286.74 €
- Dépenses et Recettes d'Investissement : 31 476 €

4) **Questions diverses :**

a) Travaux préparatoires au budget :

Mme le Maire remercie les membres du Conseil Municipal pour leur implication pour une bonne tenue du Budget. Une gestion rigoureuse par les élus (notamment lors des demandes de devis pour les travaux) et une augmentation des bases d'imposition permettent de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2023 ; et ce malgré une augmentation des charges courantes (eau, électricité...).

b) Composteurs :

M. LLABRES informe le Conseil Municipal que le composteur installé sur la commune est victime de son succès.

Les bacs d'apport et maturation sont pleins. 25 contributeurs utilisent les installations. M. LLABRES a fait une demande à Montélimar-Agglomération pour obtenir un 2<sup>ème</sup> bac de mûrissement et peut-être installer un nouveau point de collecte.

c) Déchets verts (lagunage) :

Ils seront prochainement retirés.



Le responsable de Montélimar-Agglomération est venu faire une évaluation du volume. L'espace de dépôt est restreint par la terre qui y est stockée.

M. Moretto précise qu'elle sera prochainement retirée (lors des travaux de curage à venir).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Procès-verbal approuvé à l'unanimité, lors de la séance du 24 mai 2023.

Le secrétaire de séance,  
Pierre-Alexandre LLABRES

Le Maire,  
Valérie ARNAVON

